

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 10 du 15 mars 2018**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Administration Centrale**

**Texte 4**

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 4 août 2017 fixant la liste des emplois tenus par des fonctionnaires ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire.

*Du 26 février 2018*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles ; sous-direction des statuts civils, des relations sociales et de la prévention des risques.*

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 4 août 2017 fixant la liste des emplois tenus par des fonctionnaires ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire.**

*Du 26 février 2018*

NOR A R M S 1 8 5 0 3 0 4 A

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Précédent Modificatif :*

Arrêté du 20 octobre 2017 (BOC n° 48 du 23 novembre 2017, texte 1).

*Texte modifié :*

Arrêté du 4 août 2017 (BOC n° 36 du 31 août 2017, texte 3 ; BOEM 255-0.1.3) modifié.

*Référence de publication :* BOC n° 10 du 15 mars 2018, texte 4.

---

La ministre des armées,

Vu le décret n° 2007-887 du 14 mai 2007 instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2007 modifié, fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 4 août 2017 modifié, fixant la liste des emplois tenus par des fonctionnaires ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire,

Arrête :

L'arrêté du 4 août 2017 est modifié comme suit :

Article 1er.- Le tableau figurant en annexe V. est remplacé par le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2.- Le présent arrêté, qui prendra effet le premier jour du mois qui suit sa publication, est publié au *Bulletin officiel des armées.*

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur des ressources humaines du ministère de la défense :

*Le sous-directeur des statuts civils, des relations sociales et de la prévention des risques,*

Laurent NOUCHI.

ANNEXE V.  
**EMPLOIS RELEVANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT.**

I. FONCTION COMPORTANT L'EXERCICE D'UNE RESPONSABILITÉ OU UNE TECHNICITÉ PARTICULIÈRE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DU PERSONNEL, DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES HUMAINES.

**1. Emploi de responsable requérant une technicité particulièrement étendue ou d'encadrement important.**

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI/EMPLOIS.	SERVICES.	NOMBRE D'EMPLOIS.	NOMBRE DE POINTS D'INDICE MAJORÉ PAR EMPLOI.
Directeur d'établissement, sous-directeur, adjoint et assimilé.			
Ajouter l'emploi :			
Sous-directeur régional Paris.	Direction des ressources humaines, centre de prestations de proximité des ressources humaines.	1	30
Chef de bureau ou assimilé.			
Fermer l'emploi :			
Expert ressources humaines pour la DRH et entités rattachées, le SMQ et l'Inspection	Direction des ressources humaines.	1	30